

La Coalition Humanitaire au Canada : vers un humanitaire canadien à
trois vitesses ?

Stéphanie Maltais • Université d'Ottawa
Yvan Conoir • Université du Québec à Montréal (UQAM)
et Université Laval (Québec)

Depuis dix ans, la Coalition Humanitaire au Canada a transformé en partie les règles du jeu en matière de réponse humanitaire de la part des ONG canadiennes. Les grandes ONG qui la composent s'imposent des règles de gouvernance et de programmation qui rendent difficile l'entrée de plus petites structures. À l'inverse, certains autres grands opérateurs humanitaires canadiens ne souhaitent pas (encore) en faire partie. La Coalition reçoit aussi l'appui marqué du gouvernement fédéral qui lui confie un Fonds canadien pour l'assistance humanitaire afin de répondre aux crises oubliées ou de moindre ampleur. Au terme d'un cycle décennal incluant une quinzaine de réponses humanitaires importantes, Stéphanie Maltais et Yvan Conoir dressent le bilan de ce modèle novateur en Amérique du Nord et s'interrogent sur l'avenir des opérateurs humanitaires canadiens qui n'en sont pas membres.

Suite à l'intervention internationale consécutive au tsunami de 2004 et à la mise en place de la réforme humanitaire en 2005, les grands opérateurs humanitaires (ONU, Croix-Rouge, ONG internationales et gouvernements) ont souhaité instaurer un système de réponse humanitaire plus efficace et plus prévisible. Pour ce faire, ils ont adopté des mesures de mise en œuvre de mécanismes favorisant une meilleure coordination, un financement plus flexible, ainsi que la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle (*clusters*). Dans cet esprit, des initiatives nationales ont été lancées dans plusieurs pays, principalement en ce qui concerne la coordination de l'aide. Souhaitant demeurer plus efficaces sur la scène internationale, renforcer leurs interactions avec le public et les médias canadiens, et limiter une concurrence jugée inutile et vide de sens sur la scène nationale, un petit nombre d'ONG canadiennes – Care-Canada, Oxfam-Canada, Oxfam-Québec et Aide à l'Enfance-Canada (Save the Children) – ont décidé de s'inspirer du modèle de certains consortiums humanitaires internationaux pour développer une organisation conjointe de réponse en cas de catastrophe importante. Ce n'est qu'un peu plus tard que Plan-Canada a rejoint le regroupement. Parmi les objectifs de cette « Coalition Humanitaire canadienne », on note la mise en place de partenariats importants avec les médias canadiens pour diffuser un discours et une information cohérents et unifiés en temps de crise. Ensuite, la création d'un fonds d'urgence pour les catastrophes. Enfin, l'élaboration d'une approche de leadership conjoint sur la gestion des grandes crises humanitaires auxquelles les ONG membres décident de répondre de concert. Depuis peu, ce consortium reçoit un financement institutionnel du gouvernement fédéral canadien, alloué à son Fonds canadien d'assistance humanitaire (FCAH), qui intervient lors des crises « silencieuses », de moindre envergure ou moins médiatisées.

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

La Coalition Humanitaire impose des conditions d'adhésion et des règles de fonctionnement qui restreignent l'adhésion de plus petites structures en son sein. Au-delà des bienfaits d'une posture commune lors de la gestion de grandes crises humanitaires internationales, il faut s'interroger sur les conséquences de l'implantation d'un tel regroupement d'ONG. Dans son rapport annuel de 2014, la Coalition affirme qu'elle souhaite « devenir le guichet unique vers lequel se tournent les Canadiens en cas de catastrophe dans le monde et auquel ils ont recours pour faire un don à l'appui des efforts d'aide humanitaire¹ ». Un tel objectif est susceptible d'inquiéter d'autres ONG n'ayant pas le pouvoir ni les ressources des organisations membres de la Coalition. Au terme d'un cycle décennal incluant une quinzaine de réponses humanitaires importantes, quel bilan dresser de ce modèle novateur en Amérique du Nord, quelles leçons en tirer, et quel futur envisager pour les opérateurs humanitaires qui n'en sont pas membres ?

Les origines d'une innovation

Les regroupements d'ONG ne datent pas d'hier et le modèle canadien est l'un des plus récents du genre². Ainsi, s'agissant d'appels conjoints pour le financement, le Disasters Emergency Committee (DEC), qui existe depuis 1963 au Royaume-Uni, a d'ailleurs été le principal modèle utilisé pour développer la Coalition Humanitaire canadienne, puisque les acteurs et les économies sont relativement semblables. En Belgique, le Consortium 12-12 existe depuis les années 1970 et vise la collaboration entre ses membres dans la recherche de financements humanitaires afin d'offrir une réponse plus rapide³. Chaque entité, bien qu'unique, a pour objectif de coordonner la réponse aux crises humanitaires en fonction de certains critères et modalités déterminés au sein du Consortium.

En 2004, le tsunami en Asie du Sud-Est a entraîné un changement de paradigme dans la réponse aux catastrophes. L'expérience en Indonésie a favorisé l'innovation, renforcé les institutions humanitaires, encouragé le financement grâce à une couverture médiatique sans précédent et vu la naissance de nouvelles pratiques humanitaires⁴. Au Canada, certaines ONG ont alors eu l'idée de créer un mécanisme d'entente et de coordination pour réduire la controverse et la concurrence qui prévalaient jusqu'alors dans le secteur. Un projet pilote a ainsi été mis en chantier en 2005 suite au tremblement de terre au Pakistan. Au démarrage, une organisation gérait un site web commun, une autre s'occupait de développer un centre d'appels commun et une troisième avait comme tâche de gérer la base de données des donateurs. L'idée s'est développée et a permis de mettre en place un premier appel d'urgence conjoint pour le Liban en 2006.

Sachant que le financement humanitaire peut laisser place à une compétition féroce entre les ONG⁵ œuvrant dans le secteur, les instigateurs de cette Coalition Humanitaire ont vu l'intérêt d'allier leurs forces en créant un nouveau modèle collaboratif de collecte de fonds et de communication externe avec le public canadien. De plus, le modèle permet des engagements

¹ Coalition Humanitaire, *Rapport annuel 2014*, 2015, p. 6.

² Nicolas Moyer, *Together, saving more lives: joint appeals and the experience of Canada's Humanitarian Coalition*, Grotius International, mars 2016, <http://www.grotius.fr/together-saving-more-lives-joint-appeals-and-the-experience-of-canadas-humanitarian-coalition/>

³ <http://www.1212.be/fr/1212/actualites>

⁴ IRIN news, *Aceh, dix ans après. Retour sur la réponse au tsunami*, 2014, <https://www.irinnews.org/fr/report/100967/aceh-dix-ans-apr%C3%AAs-%E2%80%93-retour-sur-la-r%C3%A9ponse-au-tsunami>

⁵ Nicolas Moyer, *Together...*, *op. cit.*

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

avec les grands acteurs privés du secteur des télécommunications, ceci à l'échelle du pays comme des provinces⁶. Il faut dire que certains donateurs privés auraient possiblement refusé de s'associer directement à une seule ONG canadienne. La Coalition représente un atout majeur puisqu'elle peut attirer des donateurs pour une cause, davantage que pour une organisation. De fait, les ONG connaissent bien cette pression d'avoir à attirer les fonds publics et privés, un travail qui monopolise du temps, des efforts et de l'argent qui pourraient être alloués à la gestion, à la mise en œuvre ou encore au suivi des activités elles-mêmes. Bien qu'il y ait des avantages et des inconvénients à une telle concurrence, les membres de la Coalition ont conclu au fait que travailler ensemble permettrait de maximiser les résultats des collectes de fonds, ainsi que de hausser les standards en matière de qualité et de quantité d'informations présentées au public canadien au sujet des crises. De plus, cela aurait pour impact de réduire la duplication des coûts en divisant les frais de collecte et en canalisant les dons du public vers une seule et même organisation.

Le bilan d'une décennie d'action et les leçons de l'expérience

La première campagne coordonnée par la Coalition a eu lieu à l'occasion du tremblement de terre au Pakistan en 2005. Dans les années suivantes, les campagnes ont permis des actions dans de nombreuses sous-régions/pays dont : Moyen-Orient (2006), Afrique australe, Myanmar et Kenya (2008), Haïti (2010), Pakistan (2010), Japon (2011), Afrique de l'Est (2011), Sahel (2012), Afrique de l'Ouest dans le cas du virus Ebola (2014), Philippines et Népal (2015). C'est dans la continuité de l'organisation de la réponse au tremblement de terre à Port-au-Prince que la Coalition décide de s'enregistrer comme Fondation publique⁷ en 2010 et d'institutionnaliser le travail collectif des cinq ONG participantes autour de règles communes. Pour que la Coalition décide d'intervenir, le désastre doit être d'une certaine ampleur et nécessiter une aide humanitaire internationale immédiate. Les organisations membres doivent être en mesure de fournir cette assistance rapidement. Les appels lancés par la Coalition ont pour avantage d'augmenter la visibilité des agences membres, d'augmenter le nombre de donateurs et de les diversifier, et d'éviter la multiplication des coûts de financement. Implicitement, la Coalition a aussi pour effet indirect de redessiner la carte du secteur humanitaire au Canada en continuant à structurer le milieu dans un sens de plus en plus collaboratif. Le retour sur investissement, quant à lui, est des plus intéressants. La Coalition a calculé un retour de 100 dollars canadiens pour tout investissement de 6 dollars de la part des organisations membres envers la Coalition⁸. Il importe de mentionner que 72 % des donateurs de la Coalition sont nouveaux, ce qui signifie que chacune des organisations membres garde en grande partie le bénéfice de sa propre liste de donateurs⁹. Des sondages sont ainsi venus confirmer le fait que les Canadiens appréciaient que des organisations humanitaires travaillent ensemble : 65 % pensent qu'il devrait en être ainsi et 45 % qu'ils sont plus enclins à donner si des agences œuvrent ensemble¹⁰. Aussi, toutes les interventions sont évaluées en temps réel (trois mois après le début de la crise) ou une fois achevées, pour permettre un apprentissage collectif et une meilleure diffusion des pratiques les plus efficaces en matière de réponse humanitaire.

⁶ Seule *Radio Canada*, chaîne du réseau public des télécommunications, s'est encore refusé à appuyer la Coalition, sans doute par souci d'indépendance.

⁷ Avant cet enregistrement, la Coalition Humanitaire était administrée comme un projet de Care-Canada. Cet enregistrement a procuré un statut juridique et légal ainsi qu'une responsabilité distincte par rapport aux membres.

⁸ Coalition Humanitaire, *Canada's joint humanitarian appeal: (Re)claiming the narrative*, novembre 2015.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Nicolas Moyer, *Together...*, *op. cit.*

Depuis 2014, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) du Canada (appelé Affaires mondiales Canada depuis 2015) et la Coalition Humanitaire ont développé un outil de financement commun tout à fait novateur : le Fonds canadien pour l'assistance humanitaire (FCAH). Celui-ci canalise des sommes mises à disposition par la direction de l'assistance humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada. Le mécanisme, doté d'une somme de près de 10 millions de dollars canadiens sur trois ans, permet de financer des crises de moindre envergure qui recevraient moins d'attention des médias et, par conséquent, un financement moins important. La phase pilote du projet, qui s'est échelonnée d'avril 2014 à septembre 2015, a permis d'engager des actions lors de huit catastrophes. Le budget de 2,5 millions de dollars du gouvernement a entièrement été dépensé (la moyenne des engagements par agence récipiendaire reste assez limitée, soit autour de 300 000 dollars canadiens) sur l'année. Les interventions circonscrites sont financées à hauteur de 75 % par le FCAH, 15 % provenant des membres de la Coalition et 10 % du Fonds d'urgence de la Coalition Humanitaire¹¹. La particularité, lors de ces crises de faible intensité, est que le financement est accordé à une seule organisation membre de la Coalition (possiblement la plus spécialisée, la plus compétente ou la mieux placée pour intervenir) et le maximum de fonds alloués est de 350 000 dollars canadiens. Par exemple, dans le cas des inondations dans la région de Chennai en Inde en novembre et décembre 2015, Oxfam-Canada a reçu 275 000 dollars canadiens¹². Les membres décident entre eux quelle agence a le meilleur profil programmatique pour mener à bien une intervention ciblée. Le FCAH est ainsi venu pallier un besoin collectif des ONG à obtenir des fonds pour de petites crises et constitue, à ce jour, l'un des mécanismes les plus rapides à mobiliser au niveau du gouvernement fédéral canadien. Il assure aussi à l'organisation partenaire un effet levier pour la levée d'autres financements. Enfin, il donne aussi une légitimité et une reconnaissance institutionnelle à la Coalition parmi les autres acteurs humanitaires canadiens qui ne peuvent, eux, en bénéficier.

La perception des membres de la Coalition

Sur la base d'entretiens semi-dirigés conduits pour cet article auprès de membres de la Coalition Humanitaire, il ressort que l'expérience de la Coalition est perçue comme positive sur le plan du financement et dans l'optique de rendre plus rapide la réponse face aux crises. La Coalition force les organisations membres à coopérer entre elles et à être conscientes de ce que font les autres. S'exprime aussi un désir de partager des connaissances et de collaborer avec les autres entités semblables dans les pays européens, dans le cadre de l'Emergency Appeals Alliance¹³, laquelle regroupe à ce jour sept membres européens et la Coalition Humanitaire canadienne. Le fait de collaborer permet d'éviter de travailler de manière compartimentée et l'éventuel dédoublement des actions, en plus de couvrir davantage de régions. Les membres de la Coalition sont conscients des impacts positifs quant à la diminution des frais encourus par les campagnes de financement et le fait que ces frais économisés peuvent davantage servir aux populations dans le besoin.

¹¹ Coalition Humanitaire, *Rapport annuel...*, *op. cit.*, p. 11.

¹² Coalition Humanitaire, *Répondre aux catastrophes de faible étendue*, 2016, <http://coalitionhumanitaire.ca/nos-campagnes/repondre-aux-catastrophes-de-faible-etendue>

¹³ <http://www.emergency-appeals-alliance.org/>

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Forte de ressources financières et humaines supplémentaires, la Coalition Humanitaire réalise aussi un travail en amont des crises pour le développement de projets et d'événements qui permettent de renforcer la visibilité de l'organisation et le partage de connaissances entre membres du secteur. Ainsi, pour la première fois, les deux premières Conférences humanitaires canadiennes, organisées en 2013 et 2014, ont permis de réunir les institutions, acteurs et opérateurs du secteur. Le fait que la Coalition Humanitaire soit une Fondation publique depuis 2010, qui détienne ses propres locaux et compte six employés permanents permet d'entreprendre davantage d'activités et de mieux coordonner le travail entre les organisations membres. Elle peut opérer de façon plus autonome qu'à ses débuts puisque la gouvernance est davantage centralisée. À ce titre, elle est plus efficace en matière de négociation avec les acteurs du monde des médias qui l'appuient, mais aussi dans la préparation des messages et la gestion des procédures pour le lancement d'un appel : en l'espace de deux heures, les membres doivent décider de lancer un appel commun ou pas. Une fois l'appel lancé, toutes les fonctions de la Coalition (communication, direction, programmation) sont activées et l'ensemble des membres est mobilisé pour répondre à la crise. Au-delà des employés permanents, l'expertise et les ressources humaines spécifiques dans certains domaines demeurent celles des agences membres.

Pour sa part, le FCAH est perçu comme un outil pratique et efficace, malgré un processus administratif un peu lourd considérant la taille des fonds, et le fait qu'il ne soit pas ouvert aux autres membres du secteur humanitaire canadien. Cette innovation est plus réactive que le système traditionnel canadien d'allocation de fonds humanitaires et permet de combler quelques lacunes dans le financement canadien. Les critères d'obtention du financement du FCAH pourraient être affinés puisque, par exemple, les crises à « évolution lente » (comme les sécheresses) ne sont pas admissibles. Dans l'ensemble, il s'agit tout de même d'une expérience de collaboration positive entre le gouvernement et les ONG membres.

Parmi les points plus sensibles de la Coalition Humanitaire, les entretiens ont permis de cibler quelques défis, en particulier dans l'alignement des mandats et des objectifs de la Coalition avec celui des grandes « familles » des ONG membres. Ces dernières font toutes partie de confédérations qui ont des orientations et des gouvernances diverses et précises. Chaque organisation doit gérer de façon concomitante son positionnement au sein de la Coalition autant que sa réponse au sein du réseau dont il fait partie (Oxfam, Plan, Save the Children, Care International). Le fait que deux membres d'une même confédération, soit Oxfam-Canada et Oxfam-Québec, fassent partie de la Coalition Humanitaire ne semble pas causer de préjudices aux autres organisations membres, du fait de l'historique spécifique à chacun des deux membres de cette famille au Canada. Pour des raisons identiques d'appartenance à de grandes familles institutionnelles, le mandat de la Coalition Humanitaire ne permet pas, aujourd'hui, un investissement important dans des actions de plaidoyer et de politique. Les entretiens ont permis de cibler le fait qu'il peut être difficile de faire du plaidoyer si toutes les ONG d'importance ne sont pas membres de la Coalition. Dans le même sens, la disparition récente du forum de discussion informel *Policy Action Group on Emergency Response* (PAGER)¹⁴ laisse un vide à cet égard, que ne viennent combler ni la Coalition, ni les autres structures canadiennes représentatives.

¹⁴ PAGER a pendant des années permis à des dirigeants d'ONG humanitaires canadiennes d'engager un dialogue informel (suivant les règles de confidentialité dites de *Chatham House*), mais important avec le gouvernement canadien. Un autre forum plus élargi a pris le relais, le *Humanitarian Response Network*, plus ouvert et apparemment « moins stratégique ».

Les ONG humanitaires canadiennes membres de la Coalition multiplient les interventions à l'étranger depuis quelques années. Leur financement public croît parallèlement, ce qui pourrait mener à une instrumentalisation de l'aide et une remise en cause des valeurs humanitaires en raison de l'importante participation des acteurs étatiques au financement¹⁵. Il est intéressant de noter qu'à la suite des entretiens conduits, il apparaît que la majorité du financement de la Coalition Humanitaire provient des appels de fonds publics, tandis que le financement gouvernemental ne représente qu'une faible partie de l'ensemble des ressources financières. Les sommes recueillies par la Coalition, quoique importantes, peuvent sembler encore relativement marginales par rapport à celles levées au sein des réseaux respectifs des ONG membres : ses appels sur les Philippines ou le Népal en 2014-2015 ont ainsi permis de récolter « seulement » 8 millions de dollars canadiens pour chacune de ces deux crises¹⁶. À titre comparatif, dans leurs réseaux respectifs, Oxfam-Québec a récolté un peu plus de 370 000 dollars canadiens pour les Philippines¹⁷ et Oxfam-Canada quelque 3 800 000 dollars canadiens pour l'ensemble de ses projets en Asie et au Moyen-Orient (Afghanistan, Indonésie, Israël, Népal, Pakistan, Philippines et Syrie)¹⁸.

Enfin, le nombre limité de membres au sein de la Coalition peut aussi constituer un obstacle, puisqu'il peut restreindre les activités et la force du nombre. En comparant avec le Disasters Emergency Committee¹⁹ au Royaume-Uni (15 membres), Aktion Deutschland Hilft en Allemagne²⁰ (24 membres) ou AGIRE en Italie²¹ (10 membres), la Coalition Humanitaire affiche un moindre poids politique et une plus faible représentation du secteur. Il serait possible d'augmenter le nombre de membres et de rester efficient et gérable, mais les critères d'adhésion limitent la venue d'autres membres, soit pour des raisons économiques, soit par principe.

Le risque d'un humanitaire à trois vitesses ?

Les critères d'adhésion²² à la Coalition Humanitaire sont juridiques, financiers et normatifs, puisqu'ils tiennent compte des exigences de base dans le domaine humanitaire. Les membres doivent suivre le Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Projet *Sphere* sur les standards minimums de l'action humanitaire, le *Humanitarian Accountability Partnership*²³, le Code de bonne pratique de People in Aid, et le Code d'éthique et de normes de fonctionnement du Conseil canadien pour la coopération internationale. D'un point de vue juridique et financier, les ONG membres doivent, entre autres, être enregistrées comme organisme de bienfaisance au Canada depuis au moins trois ans et justifier une dépense annuelle de plus de 10 millions de dollars canadiens provenant de sources canadiennes au cours de chacune des trois années précédentes. Cette contrainte financière est le principal « frein à l'entrée » pour le plus grand nombre des ONG qui

¹⁵ Patrice Bouveret, « Les ONG, moteur du désarmement », *Revue internationale et stratégique*, n° 96, 2014/4, p. 123-131.

¹⁶ Coalition Humanitaire, *Canada's joint humanitarian...*, *op. cit.*

¹⁷ http://oxfam.qc.ca/wp-content/uploads/2015/10/OXFAM_rapport_annuel_2014-15-web.pdf

¹⁸ <http://www.oxfam.ca/sites/default/files/oxfamar2015digital.pdf>

¹⁹ <http://www.dec.org.uk/>

²⁰ <https://www.aktion-deutschland-hilft.de/>

²¹ <http://www.agire.it/>

²² Coalition humanitaire canadienne, *Critères d'adhésion*, 2016, <http://coalitionhumanitaire.ca/a-notre-sujet/qui-nous-sommes/criteres-dadhesion>

²³ Le HAP est aujourd'hui terminé et ses grands principes enchâssés dans les *Common Humanitarian Standards*.

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

souhaiteraient rejoindre la Coalition. D'autre part, les revenus en dons privés (de particuliers et d'entreprises) doivent atteindre plus de 2 millions de dollars canadiens sur chacune des trois années précédentes, ce qui est un autre défi de taille. La formule d'allocation des fonds recueillis auprès des membres repose sur une analyse historique de ces deux facteurs, avec des plafonds maximaux pour chaque agence dans les allocations de fonds levés en réponse à une crise. Un autre principe fondamental est qu'une agence qui ne dispose d'aucune présence ou capacité dans un pays donné n'est pas en mesure d'obtenir du financement en réponse à une crise dans ledit pays.

Formule d'allocation des fonds de la Coalition Humanitaire en 2014²⁴

Organisation membre de la Coalition	Montant alloué (%)
Care-Canada	25 %
Oxfam-Canada	20,58 %
Oxfam-Québec	13,15 %
Plan-Canada	25 %
Aide à l'Enfance-Canada	16,27 %
Total	100 %

Actuellement, la Coalition regroupe des ONG qui ont des orientations semblables, un format et une taille relativement comparables. Elles font aussi toutes partie, comme nous l'avons vu, d'une grande « famille » internationale. La Coalition peut apparaître comme un club sélectif et fermé qui se limiterait à quelques membres choisis. Cependant, les entrevues ont permis de faire ressortir une volonté d'expansion à terme, pour assurer une meilleure représentativité et une meilleure réponse collective du secteur. La réflexion pousse tout de même la Coalition à s'interroger sur ce que de plus « petits joueurs » pourraient apporter à l'équipe. En somme, si éthiquement la volonté existe, certaines barrières stratégiques à l'entrée de plus petites ONG se dessinent toutefois.

En comparant la Coalition Humanitaire canadienne avec d'autres rassemblements d'ONG dans le pays, comme l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), il est clair que les mandats et objectifs des agences diffèrent. Pour autant, il n'existe pas nécessairement une concurrence directe entre les organisations, plutôt une certaine complémentarité d'efforts et d'objectifs. Progressivement, il est possible de voir la carte de l'humanitaire canadien se décomposer en trois niveaux. Au premier, on trouverait de « petites » agences ne pouvant espérer répondre aux critères d'entrée de la Coalition, faute d'être membres de réseaux internationaux. Elles continueront donc de mener des interventions humanitaires ponctuelles, mais sans bénéficier de l'appui que peut représenter l'appartenance à la Coalition. Au deuxième niveau, on trouvera des agences « moyennes » ou

²⁴ Coalition Humanitaire, *Canada's joint humanitarian...*, *op. cit.*

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

« grandes », membres de la Coalition, ou potentiellement en voie de le devenir. Elles viendront renforcer la légitimité et l'utilité de disposer d'une Coalition forte, plus représentative, aux principes clairs, aux règles communes et tenant un discours unitaire face au public canadien. Des agences comme Handicap international-Canada, Médecins du Monde-Canada ou ACF-Canada, toutes arrivées dans le pays dans les vingt-cinq dernières années pourraient un jour prétendre à ce rôle. D'autres, en revanche, aux assises locales solides, à l'instar du CECI²⁵, ne souhaitent pas voir leurs contributions « diluées » dans un pot commun qui ferait disparaître leur pouvoir de choix ou d'attribution, et ont ainsi refusé de rejoindre la Coalition. Enfin, au troisième niveau, de « grandes » agences canadiennes (Unicef-Canada, MSF-Canada, Croix-Rouge canadienne, Vision mondiale), dotées de moyens financiers et de communication très importants souhaiteront, pour des raisons institutionnelles ou politiques, rester indépendantes de tout lien avec la Coalition et continueront d'œuvrer avec leurs singularités respectives.

Un modèle en constante évolution

La Coalition Humanitaire canadienne représente un modèle unique : fortement active en temps de crise humanitaire, elle travaille dans l'ombre dans les périodes d'accalmie. Il a pu se passer une année entière sans qu'elle ait à répondre à une crise majeure, mais sa capacité de réponse peut la faire passer de 0 à 100 % d'efficacité en quelques heures pour répondre à une crise soudaine. Elle est en évolution constante et ses règles, processus et principes de gouvernance ont désormais atteint leur pleine maturité. Cinq ans après son incorporation juridique et le lancement de plusieurs appels, elle est à un tournant de son existence. D'un côté, elle peut viser à se développer en faisant entrer davantage de membres pour obtenir une plus grande représentation, mais aussi une capacité de collecte de fonds et de communication encore plus importantes. Cette croissance pourrait permettre une plus grande visibilité, un meilleur engagement du public, ainsi qu'un plus grand pouvoir de collaboration avec le secteur privé, le gouvernement et les autres organisations. D'un autre côté, elle peut poursuivre dans la même lignée en réagissant aux crises ponctuelles, en élargissant son champ opératoire aux crises « oubliées » tout en tentant de renforcer son positionnement en matière de plaidoyer, sans que les agences qui la composent perdent leur âme et leur public cible. Au final, la Coalition doit être en mesure de représenter un groupe d'acteurs de plus en plus important, susceptible de donner un nouveau visage à la réponse civile humanitaire canadienne.

Biographies

Stéphanie Maltais • Candidate au doctorat en développement international à l'université d'Ottawa et diplômée de la maîtrise en gestion du développement international et de l'action humanitaire de l'université Laval (Québec). Stéphanie Maltais est assistante de recherche et d'enseignement dans ces deux universités tout en s'impliquant activement au sein d'ONG canadiennes. Son parcours professionnel, notamment à l'international et dans les communautés Inuit du Grand Nord canadien, l'ont poussée à étudier plus profondément la transition entre l'humanitaire et le développement, la résilience des populations, le développement durable et la santé globale.

²⁵ Centre d'études et de coopération internationale, <http://www.ceci.ca/>

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Yvan Conoir • Chercheur à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'université du Québec à Montréal (UQAM) et enseignant au programme de maîtrise en Développement international et Action humanitaire de l'université Laval. Ancien humanitaire ayant œuvré sur tous les continents (UNHCR, Unicef, Care International, CECI), Yvan Conoir conduit désormais depuis plusieurs années une carrière de consultant international qui l'a mené à diriger des missions dans plus d'une soixantaine de pays avec les Nations unies, la Banque mondiale, les Affaires étrangères du Canada ou de la France, l'ACDI, l'Organisation des États américains et autres entités privées. Il est l'auteur, avec Gérard Verna, du premier ouvrage sur *L'Action humanitaire du Canada* (PUL, 2002), suivi par d'autres sur la consolidation de la paix, les processus de DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration), ou encore la *Gestion des projets de développement international et d'action humanitaire* (PUL, 2016).

Reproduction interdite sans l'accord de la revue Alternatives Humanitaires.

Pour citer cet article : Stéphanie Maltais et Yvan Conoir, « La Coalition Humanitaire au Canada : vers un humanitaire canadien à trois vitesses ? », Alternatives Humanitaires, n° 2, mai 2016, p. 138-155, <http://alternatives-humanitaires.org/fr/2016/05/12/la-coalition-humanitaire-au-canada%E2%80%89-vers-un-humanitaire-canadien-a-trois-vitesses%E2%80%89/>